ENREGISTREMENT

Réf.: EN-GRH-65 Version:

01

ASSURANCE

BON DE PRISEEN CHARGE CONSULTATION N°



MALADIE

Tout bon dont la délivrance es supérieur à Sept (7) jours doit être retourné au Service Médical du personnel , à défaut ce bon sera rejeté parle Cabinet Conseil .

N. MATRICULE N. CARTE DE SANTE DATE DE NAISSANCE Adhérent

 DE LA
 ADHÉRENT
 MALADE
 MALADE
 Conjoint

 C.N.P.S
 9904
 9904
 01
 12/04/2002
 Enfant

Nom et prénoms de l'Adhérant: KONE HERVE d

Nom et prénoms du Malade: KONE HERVE

	MÉDICAMENT	POSOLOGIE	DURÉE	QUANTITÉ	TYPE
1	ACLIN GEL 2% 15G	xxxx xxx	1 Jour(s)	1	BON